



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Égalité salariale entre sportives professionnelles et sportifs professionnels

Question écrite n° 8117

Texte de la question

Mme Ségolène Amiot appelle l'attention de Mme la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques sur les inégales rémunérations entre les hommes et les femmes dans les sports professionnels. « Le sport est depuis toujours porteur de magnifiques valeurs, qui sont aussi au fondement de la République, à commencer par le respect et l'égalité entre les citoyens et donc entre les femmes et les hommes. Aujourd'hui, mon ministère est pleinement mobilisé pour faire progresser cette valeur et l'ancrer toujours davantage au cœur de la société, notamment auprès des jeunes générations. » Ce sont les mots de Mme la ministre et ils doivent être suivis par des actes. Si les femmes sont de plus en plus intégrées dans l'espace sportif moderne, une question symbolise toujours la frilosité des institutions sportives face à cette féminisation : les inégalités salariales. Aujourd'hui, les acteurs du monde sportif - fédérations, ligues, ministères, marques - ciblent leur communication autour de l'égalité des genres, mais peinent pourtant à accepter une égalité de rémunération et de dotation entre les sportives et les sportifs. Dans les sports, largement pratiqués et ancrés dans la culture française, les écarts de salaires restent vertigineux. À titre d'exemple, une joueuse de Ligue féminine de basketball touche en moyenne 3,3 fois moins que ses homologues masculins : 3 700 euros par mois contre 12 100 euros. Pour le football, les différences sont encore plus marquées puisqu'un joueur touchant en moyenne 94 000 euros par mois (Ligue 1) voit son homologue féminine percevoir 37 fois moins, soit 2 500 euros environ. Au rugby, l'immense majorité des joueuses sont contraintes de rester au statut d'amatrice, accentuant encore plus les disparités entre femmes et hommes. Quand un joueur de rugby du Top 14 gagne en moyenne 20 000 euros par mois, les joueuses de première division sont toutes amatrices - seuls quelques clubs aux plus gros budgets leur versent de modestes primes de match. La Fédération française de rugby, souhaitant sauver les apparences, propose depuis quatre ans à une trentaine de joueuses des contrats fédéraux semi-professionnels pour une rémunération de 2 000 euros mensuels en moyenne. On a d'un côté le monde du sport professionnel, encore aujourd'hui, sous une domination patriarcale structurelle et tenace avec ses dérives lorsqu'il est trop investi par les logiques économiques. Et d'un autre côté le sport amateur qui se retrouve face à un mur lorsqu'il manque de soutien public et médiatique. Le tableau est sexiste : il montre l'organisation d'un sport de la lumière et d'un sport de l'ombre, l'existence de sportifs reconnus et de sportives méconnues. Le monde du sport doit être un terrain d'émancipation et d'inclusion, il ne peut plus continuer de reproduire cette domination masculine. La pratique du sport par les femmes mérite des politiques offensives et appelle un engagement du mouvement sportif. C'est pourquoi elle lui demande ce qu'elle prévoit pour mettre en place une réelle égalité de rémunération et de dotation des sportives et des sportifs et ce qu'elle prévoit pour charger les fédérations délégataires d'édicter des règlements destinés à en garantir le respect par les associations et les sociétés sportives placées sous leur autorité.

Données clés

Auteur : [Mme Ségolène Amiot](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (3^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8117

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeux Olympiques et Paralympiques

Ministère attributaire : [Sports, jeux Olympiques et Paralympiques](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 mai 2023](#), page 4398

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)